



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Influenza aviaire : des signaux encourageants mais la vigilance reste de mise

Paris, le 12 février 2021

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien DENORMANDIE, a réuni par visioconférence le 10 février les fédérations professionnelles, les élus et les représentants de l'Etat dans les principaux territoires concernés, pour un point complet sur la gestion de la crise de l'influenza aviaire (IAHP).

- **Situation épidémiologique**

Le rythme d'apparition de nouveaux foyers a fortement diminué ces dernières semaines. Alors que près de 130 nouveaux foyers étaient détectés lors de la première semaine de janvier, ce nombre est tombé à 25 la première semaine de février. A la date d'aujourd'hui, **461 foyers d'IAHP ont été confirmés** par le laboratoire de référence de l'ANSES depuis le déclenchement de la crise en novembre dernier. La très grande **majorité de ces foyers (448) concernent des élevages du Sud-ouest**, principalement de canards. Treize foyers sont localisés hors Sud-ouest. Treize cas ont également été enregistrés dans la faune sauvage dans une grande variété d'espèces (oies, cygnes, goéland, buse, bécasseaux, courlis, mouette, canard sauvage, moineaux).

► Consulter la situation par département : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-point-sur-la-situation-en-France>

Si la vigilance reste de mise sur l'ensemble du territoire métropolitain, l'absence de nouveaux cas autour des premiers foyers détectés en novembre/décembre a permis de lever les restrictions sanitaires (zonages) prises dans plusieurs départements (Haute-Corse, Corse du sud, Deux-Sèvres, Yvelines).

- **Gestion de la crise dans le sud-ouest**

La stratégie de dépeuplement porte ses fruits. La dynamique de propagation du virus a fortement ralenti et la sortie de crise sur le plan épidémiologique se dessine. 739 élevages ont été dépeuplés, représentant 2,45 millions de canards et 556 000 autres volailles.

- **Indemnisations des éleveurs et autres opérateurs**

Julien DENORMANDIE a réaffirmé l'engagement de l'Etat pour indemniser les pertes subies, dans le respect des réglementations européenne et nationale.

En complément des indemnisations sanitaires qui font déjà l'objet de versement d'acomptes aux éleveurs dont les cheptels ont été éliminés, un dispositif d'indemnisation des pertes économiques est en cours de mise en place. Il sera décliné autour de quatre grandes catégories de bénéficiaires :

- les éleveurs avicoles (y compris de poules pondeuses) situés en zones réglementées ;
- les entreprises de sélection-accoupage ;

- les entreprises du maillon aval (abattage, seconde transformation, centres de conditionnement) et entreprises de services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits);
- les éleveurs de gibier à plumes.

Afin d'apporter une aide rapide aux acteurs touchés par la crise et permettre la relance de la production dans les meilleures conditions, les services de l'Etat et de FranceAgriMer sont pleinement mobilisés. Certains dispositifs devront être validés par la Commission européenne. Les dossiers seront instruits par les services déconcentrés du ministère (DRAAF et DDT) et payés par FranceAgriMer.

- **Retour d'expérience et perspectives**

Après la gestion sanitaire, viendra le temps du retour d'expérience et de la remise en production. Le ministre a invité tous les acteurs concernés à préparer l'après-crise. Plusieurs groupes de travail seront installés prochainement. Ils concerneront notamment l'organisation de la filière palmipèdes gras, la biosécurité, l'anticipation du risque IAHP ou encore le recours éventuel à la vaccination. L'ANSES a par ailleurs été saisie pour analyser les facteurs de risque qui peuvent expliquer la diffusion de l'épizootie dans le sud-ouest.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv